

15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 www.ens-lyon.fr

DELIBERATION II.7 CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE PLENIERE 13 MARS 2025

Livrables HRS4R

Vu le code de l'éducation.

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2025-011 du 3 février 2025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon du 10 mars 2025,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 mars 2025, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve le rapport HRS4R 2025-2027 tel que présenté en séance et joint à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 19

Nombre de voix favorables : 19 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 0

Fait à Lyon, le 13 mars 2025

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

President

ofe Normale Supérieure de Lyon



